



Journal
de la
Journal

Coordination des Syndicats
CGT MICHELIN

Février 2013

Mobilisation du 12 février

Voici la motion qui sera déposée aux directions de sites le 12 février

Malgré la crise, le Groupe Michelin s'apprête à annoncer des résultats avérés en hausse, les dividendes augmentent, l'Action en Bourse atteint des sommets.

Les salariés demandent :

- des augmentations de salaire en rapport avec la bonne santé de l'entreprise ;
- l'abandon du projet de CET négatif et de ses dispositions de flexibilité ;
le repos le samedi et le dimanche pour les salariés qui travaillent la semaine ;
- la gratuité complète des pneus d'essais ;
- de revoir à la baisse missions et charges de travail à réaliser dans l'attente des heures, ce qui diminuera le stress subi par les salariés ;
- que des négociations sur les salaires, les coefficients, la pénibilité soient engagées rapidement.

L'entreprise doit satisfaire ces revendications à la vue des résultats qu'elle annonce.

Mieux redistribuer les richesses pour augmenter le pouvoir d'achat de l'entreprise, c'est un investissement pour l'entreprise.

Mardi 12 février,

**RASSEMBLEMENT à 11 h 30 place des Carmes devant le siège
Michelin pour remise de la motion, Point Presse et solidarité
avec les salariés en lutte (Renault, PSA, Good-Year....)**

Rassemblements :

- ☞ **Equipe A et 2x4 : à 11 h 30 aux Carmes**
- ☞ **Equipe B sur les sites :**
 - à 15 h sur Cataroux à B 146
 - à 15 h sur la Combaude devant Sce D
 - aux Gravanches à définir sur le site

Arrêts de travail pouvant aller de 2 h à la journée pour tous ce jour-là, la veille pour les équipes de nuit, dimanche 10 février pour les équipes EFS.

Présence de tous indispensable aux Rassemblements ! Il faut être vu !

Du pareil au même : CET négatif ou Traitement Sociale des Baisses d'Activité !

Il y a quatre ans, l'ensemble des organisations syndicales, avec le soutien des salariés, avait refusé le projet d'augmentation de la flexibilité des salariés appelé à l'époque "Compte Epargne Temps Négatif".

Aujourd'hui, Michelin nous explique que, du fait de la crise, il faudrait prendre des mesures. En 2012, au niveau national, Michelin a essayé de faire repasser son projet et celui-ci a été à nouveau rejeté.

Alors qu'est-ce qui, aujourd'hui, nous ferait changer d'avis ?...

Le Compte Epargne Temps Négatif, c'est quoi ?

Pour Michelin, en période de baisse d'activité, c'est de maintenir la rémunération jusqu'à concurrence de 15 jours par an les jours de baisse d'activité et de reporter, dans les 4 ans, les jours non travaillés jusqu'à concurrence de 5 jours supplémentaires par an sans les payer l'année où ils seraient imposés.

Quelles conséquences pour les salariés ?

- Par rapport à un dispositif de chômage partiel traditionnel, il faudrait rendre jusqu'à 5 jours de travail gratuit l'année où ils seront imposés.
- Pour récupérer ces jours, le projet d'accord rappelle les dispositions jusqu'à présent peu inutilisées de l'accord du 19 décembre 2000 qui leur permet de nous faire travailler jusqu'à 3 semaines consécutives de 6 jours en équipe, ce qui implique le travail des samedis en équipe B et C ou des dimanches et jours fériés.
- Cela veut aussi dire que l'on échangerait 1 jour en semaine travaillé pour 1 samedi ou 1 dimanche.
- C'est aussi la main mise sur 5 jours supplémentaires en plus de la 5^{ème} semaine que la direction pourrait gérer à sa guise.

Les plus anciens d'entre nous se sont battus contre le travail le samedi en équipes B et C et contre le travail du dimanche. **Aujourd'hui, il faudrait accepter de revenir près de 30 ans en arrière.**

Non seulement, cela aggraverait nos conditions de travail en augmentant la fatigue et donc les risques d'accident de travail, mais cela dégraderait aussi encore plus nos conditions de vie et de travail.

C'est inacceptable !

Que veut la direction ?

C'est clair, elle veut par ce biais disposer d'un nouvel outil dont la finalité est d'augmenter la flexibilité des salariés. Cela lui permettrait ainsi d'accroître la productivité sans que cela ne lui coûte rien, de baisser sa masse salariale de 5 jours de travail par an.

Au final, c'est rendre les salariés corvéables à merci en fonction des besoins de productions.

Nous ne l'accepterons pas !

Michelin invoque la crise, la conjoncture pour faire passer cet accord. Pourtant, celui-ci perdurera bien au-delà et ce sera pour la direction un moyen supplémentaire pour faire travailler à sa convenance, sans recours ou peu aux heures supplémentaires et ainsi baisser la masse salariale. La soi-disant crise est décidément une sacrée opportunité.

Opposons-nous à cette flexibilité !

La CGT propose de réduire le temps de travail avec repos samedi et dimanche pour tous ceux travaillant en semaine, de réduire la journée de travail des EFS, sans perte de rémunération. Cela permettrait :

- ☞ d'ajuster la production en fonction des ventes,
- ☞ d'améliorer les conditions de travail (les salariés en ont besoin),
- ☞ de maintenir la rémunération en mettant à contribution les profits réalisés par notre travail - une fois n'est pas coutume- et ainsi de faire participer les actionnaires aux efforts demandés aux salariés.

Les SALAIRES !....

Les années se suivent et se ressemblent malheureusement.

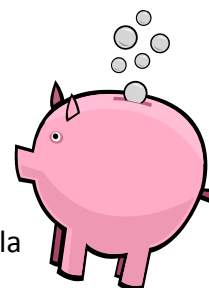
Cette année Michelin va encore plus loin dans la provocation car, en ayant des bénéfices en constante évolution depuis 2010, passant de 1049 millions d'euros à près de 2000 prévus pour 2012, **il ose baisser l'augmentation générale** -seule augmentation que nous sommes sûrs d'avoir- des plus bas salaires de 1,5 % à 1,2 %. Mais c'est également vrai pour les autres catégories de personnel qui, elles, n'ont que des augmentations individuelles, en baisse également.

Plus Michelin gagne de l'argent, moins il en donne aux salariés et cela va encore faire le bonheur de ses actionnaires qui, eux, vont encore se partager la grosse part du gâteau.

Pour enfoncer le clou du mépris, lors de la négociation salaire du 14 décembre 2012, Michelin est venu avec des minimas garantis en-dessous de ceux de la Branche sous prétexte que l'accord salaire de Branche n'a pas été signé.

Il est vrai que l'accord salaire de Branche du 3 octobre 2012 n'a pas été signé et ce, par toutes les organisations syndicales, car cette signature était

conditionnée au gel du Point Mensuel, c'est-à-dire au gel de la PA (Prime d'Ancienneté) pour commencer et qui sait peut-être la voir disparaître à court terme.



Quelle organisation syndicale prendrait le risque de voir disparaître la PA ? Cela étant Michelin s'appuie sur la non-signature pour appliquer des mesures non conventionnelles.

Dans notre Branche du caoutchouc, le premier coefficient qui se trouve au SMIC est le 130 alors que, chez Michelin, qui représente près de 45 % des effectifs de la Branche, le SMIC est au coefficient 150 ; **quelle honte de voir une politique salariale aussi indécente !**

Nous n'avons pas d'autres choix que de répondre par la lutte à cette provocation et de commencer, dès à présent, notre mise en marche revendicative pour exiger le retour de la direction Michelin à la table des négociations salariales.

Les richesses de l'entreprise c'est nous qui les créons, une partie nous revient !

Tous ensemble dans l'action !

Le patronat attaque tous les travailleurs, c'est l'affaire de tous !

Le patronat mène la guerre aux travailleurs. Plans de licenciements, de chantages à l'emploi se multiplient pour maintenir ses profits dans cette crise.

☞ **Renault a** annoncé 8200 emplois. Dans le même temps, il voudrait imposer un accord de "compétitivité" en imposant des baisses de salaires, et l'augmentation du temps de travail ... en menaçant de fermer trois usines si les salariés n'acceptent pas ce chantage. **Mais d'une journée d'action à l'autre, la mobilisation des salariés Renault grossit contre ce chantage.**

C'est ce type de chantage que l'accord national du 11 janvier sur "la sécurisation de l'emploi" voudrait généraliser ! Ce sont tous les travailleurs qui sont menacés par cet accord que le gouvernement veut valider dans une loi, **nous devons tous nous y opposer.**

☞ Depuis cinq ans, **Goodyear** essaye de fermer l'usine d'Amiens mais la résistance des salariés l'en a empêché jusqu'à ce jour. Ce sont encore 1200 travailleurs menacés par le chômage qui se battent

pour conserver leur emploi. Ils seront de nouveau mobilisés le mardi 12 février.

☞ **Peugeot** supprime 11000 emplois, mais il prévient qu'il n'a pas fini ses mauvais coups, qu'un accord de compétitivité suivra aussitôt. Les actionnaires n'en ont jamais assez !

Les salariés d'Aulnay refusent d'être envoyés à Pôle emploi. Ils sont en grève depuis le 16 janvier.

La direction de PSA accuse les grévistes d'être des casseurs et menace de licenciement plusieurs militants. **Mais cela n'arrête pas leur détermination.**

Ils doivent avoir toute notre solidarité. Leur grève est la nôtre.

Les ouvriers ne sont pas des casseurs ! Les casseurs d'emplois ce sont les patrons !

Rejoignons les camarades en lutte en participant à l'action du 12 février et soutenons financièrement nos camarades d'Aulnay.



Cholet

L'accord Classifications pose bien des problèmes aux salariés de Cholet et aux syndicats qui l'ont signé.

Tout d'abord, les confectionneurs sur BNS (les plus nombreux et le cœur du métier de Michelin) sont exclus des classifications au même titre que les coupeurs textiles ou les caristes. Cela fait du monde, environ 50 % des salariés qui sont exclus de cet accord.

Le plus affligeant est que les salariés ayant bénéficié de l'accord sont écoeurés des conséquences sur le

salaire. **Exemple, un jeune salarié passant au coefficient 185 a vu une prodigieuse augmentation..... de QUARANTE centimes par mois !.....**

Le syndicat SUD se plaint d'avoir été trompé par Michelin. Nous essaierons de les convaincre de dénoncer l'accord.

Une chose est sûre, seul un rapport de force pourra changer la donne !

Nous devons mobiliser et revendiquer une augmentation du taux horaire.

Le 12 février, sur tous les sites Michelin, la bataille commence !

Payer pour bosser !....

Plusieurs centaines de salariés Michelin utilisent pour le travail leur véhicule personnel comme, par exemple, les ATS qui travaillent et représentent l'image de l'entreprise chez différents clients détenteurs de grosses flottes poids lourds et dont les déplacements sont quotidiens. Ou comme les commerciaux et autres qui se déplacent régulièrement avec des véhicules contrats à travers le pays sans compter leurs heures pour rencontrer les clients et en fidéliser de nouveaux.

Ce personnel, dont le travail est essentiel à la bonne marche de l'entreprise et dont la direction vante régulièrement leur efficacité sur le terrain, se voit récompenser par l'entreprise en versant 25 % sur la monte des pneus d'essais -qui est pour ce personnel un outil de travail- à l'URSSAF.

Qui aurait pu croire qu'un jour il faudrait payer pour travailler ?....

Aujourd'hui plus que jamais, disons stop aux abus de pouvoir et adhérons à la CGT pour une ère de conquête sociale.

Bulletin d'adhésion



*Je
me
Syndique*

NOM-PRENOM

Adresse

.....

Atelier ou service – usine

Téléphone

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou envoyer à Syndicat CGT Michelin
Place de la Liberté – Maison du Peuple – 63000 CLERMONT-FERRAND